Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026050-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Date de la convocation :
12 juin 2026
Date d'affichage :
12 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 16
Procurations – 3

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. Mme JANOT-MONFORT Annie, GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme BONENFANT Gaëlle a donné procuration à M. PHILIPPE Stéphane et M. BOUTOUILLER Benoît a donné procuration à M. BAUD Adrien.

Secrétaire de séance : Madame Estelle PEDRON

Délibération 2026-050 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2026/2027

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de tarifs pour le restaurant scolaire durant l'année 2026/2027. Elle rappelle qu'une tarification sociale a été instaurée pour ce service en 2021 et que celle-ci a été étendue à la rentrée 2022. Cette tarification offre la possibilité pour les familles les moins aisées de bénéficier d'un repas à 1 €. Sa mise en place est rendue possible grâce au soutien financier de l'Etat. Elle précise que les tarifs des tranches n°4, n°5 et n°6 ont été réévalués de 2 % pour tenir compte de l'inflation.

Tranches de quotient familial	Tarif du repas
0 à 512 €	1,00 €
513 € à 750 €	1,00 €
750 € à 1 000 €	1,00 €
1 001 à 1 100 €	3,09 €
1 101 € à 1 400 €	3,19 €
1 401 € et plus	3,28 €

Repas adulte / personnel communal	4,97 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les tarifs 2026/2027 pour le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse en date du 13 juin 2026 ;

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus proposés pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- **DIT** que le maintien de la tarification sociale pour la cantine scolaire est conditionné au soutien financier de l'Etat.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Estelle PEDRON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260622-DEL2026050-DE